



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/13/14/Add.1
22 octobre 2016

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Treizième réunion

Montréal (Canada), 4-17 décembre 2016

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

STRATEGIE INTERNET POUR LA CONVENTION ET SES PROTOCOLES¹

Note du Secrétaire exécutif

Table des matières

| | |
|--|----|
| Résumé | 2 |
| Introduction | 3 |
| Première partie – Vision stratégique | 5 |
| 1. Principes directeurs..... | 5 |
| 2. Contexte et vision | 6 |
| 3. Publics à atteindre et groupes d'utilisateurs | 11 |
| 4. Esquisse de l'architecture de l'information | 14 |
| Deuxième partie – Situation actuelle..... | 16 |
| 5. Aperçu général..... | 16 |
| 6. Questions clés à résoudre..... | 16 |
| 7. Nouvelle infrastructure Web..... | 18 |
| Troisième partie – Marche à suivre | 20 |
| 8. Méthode de mise en oeuvre | 20 |
| 9. Résultats généraux à terme | 21 |
| 10. Feuille de route de la mise en oeuvre | 26 |
| Conclusion..... | 28 |

* UNEP/CBD/COP/13/1

¹ Le présent document est une version révisée de UNEP/CBD/SBI/6/Add.2 en réponse au paragraphe 4 de la recommandation 1/5 de l'organe subsidiaire chargé de l'application.

RÉSUMÉ

Le principal but de la stratégie Internet sollicitée dans le paragraphe 19 de la décision XII/2 B est de faire en sorte qu'il soit possible d'accéder d'un point central à toutes les informations communes à tous les centres d'échange ou qui les intéressent ainsi qu'aux autres plateformes élaborées au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour ainsi éviter les doubles emplois. Cette stratégie est structurée comme suit :

- a) la vision stratégique;
- b) la situation actuelle;
- c) la marche à suivre.

La vision stratégique repose sur plusieurs principes directeurs liés à l'expérience utilisateur, à l'efficacité, au rendement, à la viabilité, à l'échange d'informations et au partage des connaissances. Elle tient compte du contexte général de la Convention et de ses Protocoles, de la stratégie de communication, ainsi que du rôle attendu du Secrétariat qui couvre ces trois traités et leurs centres d'échange. Elle prend aussi en compte le réseau mondial de partenaires et des centres d'échange nationaux liés au mécanisme central de ces centres au moyen de l'interopérabilité, comme envisagé par le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

Selon cette vision, le site Internet de la CDB (www.cbd.int) est le principal point d'accès de toutes les parties prenantes et de tous les publics à la CDB et à ses Protocoles. Son rôle n'est pas de gérer ces publics mais, plutôt, d'agir en tant qu'un mécanisme de découverte qui les achemine vers des sources pertinentes sans reproduire leur contenu.

Un certain nombre de caractéristiques du site Internet et des sections de contenu a été identifié pour répondre aux attentes de divers publics à atteindre et groupes d'utilisateurs. Un élément clé de l'architecture de l'information proposée est la navigation de haut niveau qui donne un accès rapide à chaque traité et ses programmes thématiques, aux informations nationales par le biais des profils de pays, aux initiatives de partenariat via différents portails ainsi qu'à un centre d'information qui offre une gamme de services en ligne pertinents, y compris les rapports nationaux et le suivi des décisions.

Une analyse de la situation actuelle révèle une série de problèmes dont la fragmentation, le manque de cohérence, la lente exécution et un entretien insuffisant. Pour les résoudre, il est recommandé de prendre des mesures permettant d'améliorer la gouvernance du Web, la cohérence, l'intégration, la productivité, la viabilité et la gestion des contenus.

L'approche de mise en œuvre qui en résulte consiste à d'inspirer de la nouvelle infrastructure Web élaborée pour le centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et le système de transmission en ligne des rapports. Cette infrastructure moderne se compose d'un référentiel dorsal qui détient les contenus structurés, de pages Web frontales pour afficher ces contenus avec la plus grande souplesse et d'une interface pour la programmation d'applications (API), laquelle permet une communication bilatérale entre les éléments frontaux et dorsaux. Cette architecture souple a pour avantage de permettre à des dispositifs mobiles, partenaires extérieurs et centres d'échange nationaux d'accéder à l'information que contient le dépôt central grâce à cette API.

Le plan est de mettre en oeuvre cette stratégie au moyen d'une série de résultats généraux à terme en suivant une feuille de route qui tient compte des besoins urgents, des tâches les plus simples et des engagements existants envers les Parties. Il faut espérer que la mise en œuvre de cette stratégie répondra aux attentes des Parties tout en fournissant de solides bases pour de futurs développements du Web.

INTRODUCTION

Généralités

1. Dans le paragraphe 19 de la décision XII/2 B, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'élaborer une stratégie Internet pour s'assurer que toutes les informations communes ou qui intéressent le Centre d'échange, le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et le Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques, ainsi que les autres plateformes établies au titre de la Convention, comme le forum des SPANB, le site Internet des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIMEB) et tout futur développement semblable, sont accessibles depuis un point central, afin d'éviter les doubles emplois, et de transmettre cette stratégie à l'Organe subsidiaire chargé de l'application, pour examen à sa première réunion, en prévision de la treizième réunion de la Conférence des Parties².

2. Comme suite à cette requête, le Comité consultatif informel du Centre d'échange (CHM-IAC) a créé un groupe de travail sur la stratégie Internet afin de fournir au Secrétaire exécutif des avis sur l'élaboration de cette stratégie. Les consultations avec ce groupe de travail et le personnel concerné du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont eu pour résultat l'élaboration d'un projet préliminaire de stratégie Internet (UNEP/CBD/CHM/IAC/2015/1/INF/2)³ qui a été présenté au Comité consultatif Internet à sa réunion les 30 et 31 octobre 2015 afin de solliciter des avis sur la manière dont le Secrétaire exécutif devrait peaufiner cette stratégie pour soumission à l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa première réunion. Ces avis, qui sont disponibles dans la partie I du document UNEP/CBD/CHM/IAC/2015/1/3⁴, ont été pris en considération dans la préparation de la stratégie Internet soumise aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application, à sa première réunion (UNEP/CDB/SBI/1/6/Add.2).⁵ L'Organe subsidiaire chargé de l'application a pris note de cette stratégie Internet au paragraphe 4 de sa recommandation 1/5 et a prié le Secrétaire exécutif de l'harmoniser avec la stratégie de communication en cours d'élaboration, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa treizième réunion. La stratégie de communication a été publiée dans le document UNPE/CBD/COP/13/14.

But et portée du document

3. La portée de la stratégie Internet sollicitée couvre les sites Internet que possède le Secrétaire exécutif. Les sites Internet des centres d'échange nationaux et des partenaires n'en font pas partie car ils appartiennent aux Parties et partenaires respectivement et ils échappent donc au contrôle du Secrétaire exécutif. Il n'empêche qu'un site Internet construit en partenariat avec le Secrétaire exécutif sera influencé par cette stratégie Internet par le biais de ses opinions et recommandations sur l'évolution de ce site Internet conjoint.

4. Dans le reste du présent document, le terme «site Internet» est utilisé au sens large pour englober tous les sites Internet, centres d'échange, portails d'accès à l'Internet ou d'autres systèmes fondés sur l'Internet que possède le Secrétaire exécutif.

5. Compte tenu de l'importance des divers centres d'échange pour la Convention et ses Protocoles, cette stratégie prend en compte la distinction entre les simples fonctions de site Internet pour lecture seule et les fonctions du centre d'échange qui permettent aux utilisateurs autorisés de soumettre un contenu afin de la partager avec un vaste public.

6. Etant donné que certains détails dépassent le cadre de ce document, un document d'information intitulé "Additional information on the Web strategy for the Convention and its Protocols" (UNEP/CBD/COP/13/INF/14) est disponible⁶. Lorsque cela s'avère utile, des renvois sont faits à des sections de ce document.

² Voir <http://www.cbd.int/decisions/?m=cop-12&n=2>.

³ Voir <http://www.cbd.int/doc/meetings/chm/chmiac-2015-01/official/chmiac-2015-01-02-en.pdf>.

⁴ Voir <https://www.cbd.int/doc/meetings/chm/chmiac-2015-01/official/chmiac-2015-01-03-en.pdf>.

⁵ Voir <https://www.cbd.int/doc/meetings/sbi/sbi-01/official/sbi-01-06-add2-en.pdf>.

⁶ Voir <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/information/cop-13-inf-14-en.pdf>.

Approche

7. Le présent document suit une approche en trois étapes :

- a) La vision stratégique – Où nous voulons être;
- b) La situation actuelle – Où nous sommes;
- c) La marche à suivre – Comment y arriver.

PREMIERE PARTIE – VISION STRATÉGIQUE

1. PRINCIPES DIRECTEURS

Efficacité et expérience utilisateur

8. La stratégie Internet devrait garantir comme suit l'efficacité et la bonne expérience utilisateur :

a) *Alignement sur les objectifs d'entreprise* – Le Secrétariat a un mandat de base spécifique et ses activités sont guidées par les décisions de la Conférence des Parties. Un des principaux objectifs de la stratégie Internet est de rendre le site Internet de la CDB et ses services fondés sur l'Internet aussi efficaces que possible pour contribuer aux objectifs du Secrétariat;

b) *Respect des décisions de la Conférence des Parties* – La stratégie Internet devrait être élaborée de telle sorte qu'elle respecte les décisions de la Conférence des Parties liées à l'Internet, en particulier la décision X/15⁷ qui sollicitait la disponibilité d'un site Internet de haute qualité de la Convention sur la diversité biologique dans toutes les langues officielles des Nations Unies (But 1.2) et précisait que la mission générale du centre d'échange pour la période 2011-2020 est de promouvoir et de faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances et l'échange d'informations, et de créer un réseau pleinement opérationnel de Parties et partenaires;

c) *Alignement sur la stratégie de communication* – La stratégie Internet devrait rester alignée sur la stratégie élargie de communication récemment préparée par le Secrétariat, en particulier pour ce qui est de la marque, de la messagerie et des médias sociaux (UNEP/CDB/COP/13/14)⁸ ;

d) *Approche centrée sur l'utilisateur* – Les utilisateurs Internet devraient être au cœur de la stratégie Internet, ce pour quoi il faudrait accorder une importance à la facilité d'utilisation de l'Internet comme à l'expérience utilisateur;

e) *Consistance et cohérence* – La consistance et la cohérence devraient être préservées dans tous les sites Internet que gère le Secrétariat, tant au niveau visuel que fonctionnel;

f) *Complémentarité* – La stratégie Internet devrait prendre en compte le rôle des sites Internet extérieurs en cherchant la complémentarité et en évitant les doubles emplois;

g) *Analyse d'audience et réaction des utilisateurs* – Surveiller l'usage qui est fait du site Internet et collecter des données pour les indicateurs.

Efficacité et viabilité

9. La stratégie Internet devrait donner lieu comme suit à une plus grande efficacité et viabilité :

a) *Adhésion aux principes directeurs des Nations Unies* – La stratégie Internet devrait être conforme aux recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) pour la gestion des sites Internet des Nations Unies (disponibles dans l'annexe II du document UNEP/CBD/COP/13/INF/14)⁹;

b) *Viabilité* – La création et l'entretien de sites Internet avec leurs applications et leur contenu exigent des ressources considérables. La stratégie Internet devrait être axée sur une viabilité à moyen et à long terme;

c) *Fiabilité, sécurité et continuité des activités* – Tous les facteurs liés à la fiabilité, à la sécurité et à la continuité des activités sont essentiels pour le bon fonctionnement permanent des sites Internet;

d) *Intégration et normalisation* – Chaque fois que cela s'avère possible, la stratégie Internet devrait mener à une plus grande intégration et à la création d'instructions permanentes;

⁷ Voir <http://www.cbd.int/decisions/?m=cop-10&n=15>.

⁸ Voir <http://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/official/cop-13-14-en.pdf>

⁹ Voir https://www.unjiu.org/en/reports-notes/archive/JIU REP 2008_6_English.pdf.

e) *Préférence pour les outils logiciels disponibles au public* – La stratégie Internet devrait favoriser l'utilisation d'outils logiciels disponibles au public comme indiqué dans l'activité 1.1.5 du programme de travail du centre d'échange¹⁰ (voir annexe I du document UNEP/CBD/COP/13/INF/14), en particulier pour la gestion et la traduction des contenus Web.

Échange d'information et partage des connaissances

10. La stratégie Web devrait être axée sur un échange d'informations et un partage de connaissances plus poussés :

a) *Gestion professionnelle des informations et connaissances* – Les informations et connaissances devraient être gérées de manière professionnelle afin de remplir le mandat du centre d'échange qui est de faciliter l'échange d'informations et le partage des connaissances;

b) *Plurilinguisme* – Le site Internet devrait à terme être mis à disposition dans toutes les langues des Nations Unies, y compris l'arabe qui est une langue de droite à gauche;

c) *Ouverture des données et interopérabilité* – Par principe, toutes les informations publiques hébergées par le Secrétariat de la CDB devraient être aussi ouvertement accessibles que possible. Cela comprend une interopérabilité au moyen d'une interface pour la programmation d'applications (API);

d) *Optimisation pour les moteurs de recherche* – Accroître la découverte d'informations en ligne;

e) *Conception Web réactive* – Adapter les pages Web à différentes tailles d'écran, en particulier les dispositifs mobiles;

f) *Accessibilité de l'Internet*¹¹ – Permettre aux personnes handicapées d'accéder aux contenus Internet.

2. CONTEXTE ET VISION

La Convention et ses Protocoles

11. Le Secrétariat de la Convention couvre trois accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et leurs centres d'échange :

a) La Convention sur la diversité biologique et son centre d'échange – Le centre d'échange a été créé en application de l'article 18.3 de la Convention pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique entre les Parties. Il est également censé appuyer d'autres articles de la Convention, y compris l'article 17 sur l'échange d'informations;

b) Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et son centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques – L'article 20.1 du Protocole de Cartagena a créé le centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre du Centre d'échange en vertu de l'article 18.3 de la Convention afin de faciliter l'échange d'informations sur les organismes vivants modifiés (OMV) et d'aider les Parties à appliquer ce Protocole. Le mode de fonctionnement du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques est défini dans la décision BS-1/3¹²;

¹⁰ Voir <http://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-11/official/cop-11-31-en.pdf>.

¹¹ Voir https://en.wikipedia.org/wiki/Web_accessibility et <http://www.w3.org/WAI/intro/wcag>.

¹² Voir <http://www.cbd.int/decisions/?m=mop-01&n=3>.

c) Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et son centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages – L'article 14.1 du Protocole de Nagoya a créé le centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages dans le cadre du Centre d'échange en vertu de l'article 18.3 de la Convention afin d'être un moyen de partage des informations liées à l'accès et au partage des avantages, en particulier pour fournir un accès aux informations mises à disposition par chaque Partie concernant l'application de ce Protocole. Le mode de fonctionnement du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages est défini dans la décision NP-1/2¹³.

12. A l'image de tout secrétariat d'un AME, le Secrétariat est censé :

- a) être le gardien de la mémoire institutionnelle, en particulier les informations de base que sont les décisions, les recommandations, les Parties et les rapports nationaux;
- b) fournir les services de secrétariat des réunions comme celles de la Conférence des Parties, de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties et des organes subsidiaires;
- c) donner suite aux demandes adressées par la Conférence des Parties et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Secrétaire exécutif;
- d) assurer le suivi de l'application à tous les niveaux, en particulier par les Parties, au moyen des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et des rapports nationaux.

13. Il sied de noter que les fonctions du Secrétariat concernant le suivi des rapports et des décisions ont été définies plus en détail par la Conférence des Parties et ce, d'une manière qui influe sur l'évolution prévue du site Internet.

14. En termes plus concrets, dans la décision XII/28¹⁴, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'élaborer et de conserver un outil de suivi en ligne des décisions dans le centre d'échange. L'annexe de cette décision donne les grandes lignes des informations que doit gérer cet outil. Compte tenu de la nature intersectorielle des décisions relevant de la Convention et de ses Protocoles, cet outil devrait être utilisé comme un service d'information de base qui peut améliorer le contenu des pages Web pertinentes sous différents portails thématiques.

15. En ce qui concerne les rapports, la Conférence des Parties a, dans un certain nombre de récentes décisions, y compris le paragraphe 18 a) de la décision XII/2 B et le paragraphe 4 de la décision XII/29¹⁵, prié le Secrétaire exécutif de créer un outil de transmission en ligne des rapports. En outre, des requêtes similaires ont été faites pour le Protocole de Nagoya et le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. Ces services de transmission en ligne sont par conséquent censés être appliqués d'une manière synergétique.

16. Dans la décision X/2¹⁶, la Conférence des Parties a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi. Ces objectifs revêtent une importance cruciale pour l'application de la Convention. C'est pourquoi l'outil de transmission en ligne des rapports est conçu pour saisir leur état d'avancement. Les informations transmises peuvent être réutilisées selon que de besoin dans le site Internet, y compris sur les pages Web dont l'objet est de fournir des informations sur ces objectifs.

17. De plus, le Secrétariat a pris plusieurs autres initiatives Internet à l'appui de son mandat et de ses activités. Au nombre des exemples figurent l'élaboration et l'entretien de services en ligne pour les services de conférence comme l'inscription des participants aux réunions, la gestion des manifestations parallèles et le système PrintSmart pour réduire la consommation de papier durant les grandes réunions. Dans l'avenir, le Secrétariat continuera de poursuivre de telles initiatives, lorsque cela s'avère possible et selon qu'il convient, afin d'améliorer son efficacité tout en remplissant son mandat.

¹³ Voir <http://www.cbd.int/decisions/?m=np-mop-01&n=2>.

¹⁴ Voir <http://www.cbd.int/decisions/?m=cop-12&n=28>.

¹⁵ Voir <http://www.cbd.int/decisions/?m=cop-12&n=29>.

¹⁶ Voir <http://www.cbd.int/decisions/?m=cop-10&n=2>

La communauté de la biodiversité et le réseau des centres d'échange

18. La communauté de la biodiversité est vaste et nombre d'institutions ont créé des sites Internet qui fournissent des informations et des services en ligne sur des sujets traitant de la biodiversité. En outre, le Secrétariat s'est livré à une série d'initiatives de partenariat qui ont eu pour résultat la création de sites Web conjoints sur des questions revêtant un intérêt commun. Vu l'existence et la valeur ajoutée globale de ces sites Web, l'approche stratégique du Secrétariat est d'éviter les doubles emplois et de favoriser la complémentarité. S'agissant des conséquences pratiques, cela signifie que le site Internet de la CDB devrait, le cas échéant, renvoyer à ces sources extérieures au lieu d'essayer de devenir le principal fournisseur de ces services d'information et en ligne. La collaboration avec les partenaires concernés demeure essentielle pour bien répondre d'une manière complémentaire aux besoins de la communauté de la biodiversité.

19. Au nombre des exemples de cette complémentarité figurent les suivants :

a) *Le Forum SPANB* (<http://nbsapforum.net>) – Le Forum SPANB est une plateforme de mise en réseau qui facilite l'échange de données de l'expérience sur la mise en œuvre des SPANB entre experts au moyen de communautés des pratiques. Une manière pragmatique de relier cette plateforme avec le site Internet de la CDB consiste à créer des liens entre les deux sites dans des sections qui traitent du même thème (p.ex. les espèces exotiques envahissantes);

b) *UNEP Live* (<http://uneplive.unep.org>) – UNEP Live est un portail Internet qui visualise l'état de l'environnement à partir de données collectées au niveau national. Chaque profil de pays fournit un lien avec le profil de pays correspondant sur UNEP Live;

c) *InforMEA* (<http://www.informeа.org>) – InforMEA est le portail Internet des Nations Unies consacré aux Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), qui récolte des informations pertinentes de différents AME pour les présenter d'une manière intégrée. Chaque profil de pays de la CDB fournit un lien avec le profil de pays correspondant sur InforMEA;

d) *Le Centre d'information mondial sur la biodiversité* (<http://www.gbif.org>) – Ce Centre fournit un accès libre et ouvert aux données sur la biodiversité (p.ex. occurrences d'espèces) qui peuvent être très utiles pour les scientifiques et les chercheurs.

20. En ce qui concerne le centre d'échange, sa vision d'un réseau de connaissances sur la biodiversité est décrite dans le paragraphe 22 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique qui est reproduit dans l'encadré ci-dessous.

Ceux qui participant à l'application de la Convention possèdent ensemble une riche expérience et ont mis au point de nombreux exemples, outils et directives en matière de bonnes pratiques. Il existe des informations utiles supplémentaires à l'extérieur de notre collectivité.

Un réseau de connaissances sur la diversité biologique sera créé. Il comprendra une base de données et un réseau de professionnels, afin de regrouper ces connaissances et cette expérience, et la rendre disponible par l'entremise du centre d'échange, et ainsi faciliter et soutenir une application améliorée de la Convention, y compris les divers programmes et tous les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

Des nœuds regroupant des réseaux d'experts possédant des sites Internet efficaces doivent être développés et entretenus au Centre d'échange, afin que toutes les Parties aient accès à l'information, l'expertise et l'expérience requises pour appliquer la Convention.

Les centres nationaux du mécanisme d'échange devraient par ailleurs être liés au mécanisme d'échange central que gère le Secrétariat de la Convention et l'échange d'informations entre eux facilité.

21. De plus, dans la décision X/15, la Conférence des Parties a adopté la mission, les buts et les objectifs du centre d'échange pour la période 2011-2020 et ce, dans l'esprit de la vision décrite ci-dessus. La mission du centre d'échange est de contribuer pour beaucoup à l'application de la Convention sur la diversité biologique et à la mise en œuvre de son Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, au moyen de services d'information efficaces et d'autres moyens appropriés pour promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances et l'échange d'informations de même que pour mettre en place un réseau pleinement opérationnel de Parties et partenaires. Cette mission tourne de plus autour des buts suivants, un pour chaque niveau du réseau de centres d'échange :

- a) *But 1 au niveau central* – Le mécanisme central des centres d'échange fournit des services d'information mondiaux efficaces pour faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;
- b) *But 2 au niveau national* – Les centres d'échange nationaux fournissent des services d'information efficaces pour faciliter la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB);
- c) *But 3 au niveau des partenaires* – Les partenaires amplifient considérablement le réseau et les services du centre d'échange.

22. On trouvera de plus amples détails sur les objectifs correspondants et les activités recommandées pour le centre d'échange dans le document UNEP/CBD/COP/11/31¹⁷.

23. S'agissant des liens entre les différents points nodaux du réseau des centres d'échange, le paragraphe 18 de la décision XII/2 B demande explicitement ce qui suit :

- a) l'interopérabilité avec les centres d'échange nationaux parmi lesquels se trouve le Portail Toolkit existant utilisé par de nombreux centres d'échange nationaux et régionaux, le cas échéant;
- b) l'interopérabilité avec InforMEA pour permettre aux informations pertinentes sur la Convention sur la diversité biologique d'être recherchées à l'échelle mondiale sur le site Web InforMEA;

24. Dans le cas de l'interopérabilité avec les centres d'échange nationaux, chaque pays peut décider de sa direction, qui pourrait aller du point nodal central au point nodal national ou vice versa. La mise en œuvre de l'interopérabilité au Secrétariat devrait donc être planifiée à l'appui des deux options, l'objectif étant de diffuser à grande échelle les informations pertinentes sans accroître les doubles emplois. On trouvera de plus amples informations sur l'interopérabilité dans la section 6 du document UNEP/CBD/COP/13/INF/14.

Le mécanisme central des centres d'échange

25. Au niveau central, le site Internet de la CDB (www.cbd.int) est le principal point d'accès de tous les partenaires et publics à la Convention et à ses Protocoles. Son rôle n'est pas de gérer tous ces publics mais il est plutôt de jouer le rôle de mécanisme de découverte qui les achemine vers des sources pertinentes sans en reproduire leur contenu. Il est par conséquent un point d'entrée multipublics intégré comme l'illustre le schéma de la Figure 1 ci-dessous.

¹⁷ Voir <http://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-11/official/cop-11-31-en.pdf>.

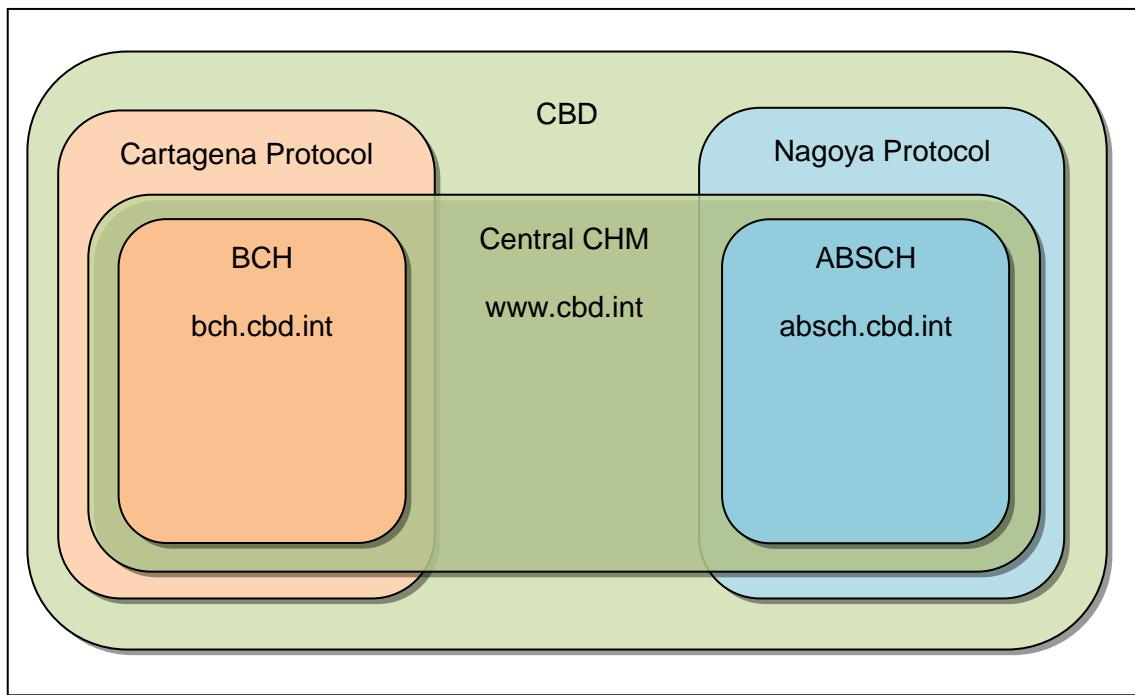


Figure 1 : Lien entre la Convention, ses Protocoles et ses centres d'échange

26. D'un point de vue stratégique, le principal point du lien ci-dessus est que le centre d'échange de chaque Protocole agrandit le site Internet de la CDB qui agit en tant que plateforme centrale du réseau des centres d'échange. Conformément à son mandat, le centre d'échange de chaque Protocole donne accès à des informations relatives à l'application de son Protocole et permet à chaque Partie de soumettre toutes les informations qui doivent être mises à disposition en vertu de ce Protocole.

27. Dans le même temps, comme le demande le paragraphe 19 de la décision XII/2 B, toutes les informations communes ou qui intéressent tous les centres d'échange et autres plateformes élaborée au titre de la Convention doivent être accessibles d'un point central pour éviter les doubles emplois. Cela signifie que ces informations devraient être organisées et gérées de telle sorte qu'elles soient accessibles d'un point central via les sections pertinentes du site Internet de la CDB comme le sont les profils de pays ou un moteur de recherche automatique.

La stratégie de communication

28. La stratégie de communication précise (UNEP/CBD/COP/13/14, partie III, B, Buts) qu'elle doit soutenir l'application de la Convention sur la diversité biologique, son Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et sa vision de 2050 de manière durable. Ces efforts doivent être élaborés de façon à influencer non seulement les dernières années de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité de 2011-2020, mais aussi les décennies subséquentes jusqu'en 2050. Voici les principaux objectifs dans ce contexte :

- a) Communiquer l'état de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et sa vision de 2050 ;
- b) Exhorter de prendre des mesures supplémentaires, là où elles s'imposent ;
- c) Démontrer aux divers publics la pertinence de la diversité biologique et des travaux de la Convention pour le développement durable et autres priorités mondiales ;
- d) Fournir des outils pour le renforcement des capacités.

29. Cette stratégie fournit un cadre pour les communications mondiales en abordant les messages de base et la marque, les principaux publics, les ressources d'information, les voies de communication et le rôle des principaux partenaires et multiplicateurs. Elle s'attend notamment à ce que le site Web de la Convention sur la diversité biologique soit une plateforme qui soutient l'application de cette stratégie en facilitant les communications avec les divers publics et acteurs. Elle souligne également l'importante contribution des plateformes de médias sociaux modernes au partage de l'information, et la nécessité d'intégrer les médias sociaux au site Web. Dans les faits, cette intégration s'effectue comme suit :

a) Les liens aux médias sociaux sont enchâssés dans le modèle de la page Web, notamment dans l'en-tête ou le pied de page, afin que l'utilisateur du site Web puisse y accéder immédiatement à partir de n'importe quelle page du site Web ;

b) L'information partagée par les médias sociaux comprend généralement les liens au site Web afin de fournir tous les détails ou une ressource d'information précise (p. ex., publication, communiqué de presse, document de référence, contenu Web, etc.).

3. PUBLICS A ATTEINDRE ET GROUPES D'UTILISATEURS

30. La Convention et ses Protocoles ont un large éventail de parties prenantes, à commencer par leurs Parties et correspondants nationaux officiels. Ces parties prenantes comprennent également les partenaires, les praticiens, les experts et les scientifiques ainsi que le grand public qui est de plus en plus conscient des questions liées à la biodiversité. En ce qui concerne la communication fondée sur le Web, ces parties prenantes se traduisent par plusieurs publics qui ont des buts, des besoins et des rôles différents auxquels le Secrétariat doit répondre. Les publics suivants ont été recensés dans la stratégie de communication (UNEP/CBD/COP/13/14). La partie III, D, du présent document fournit de plus amples détails sur chacun d'eux :

a) *Parties à la Convention et ses protocoles* : La Convention sur la diversité biologique est mise en œuvre dans les pays par les gouvernements nationaux. Les Parties et les autres acteurs internationaux forment donc le public clé primaire des communications du Secrétariat ;

b) *Parties prenantes de la Convention sur la diversité biologique et autres membres de son public de base et des groupes représentés* : Bien que la Convention sur la diversité biologique s'adresse d'abord aux Parties, plusieurs autres acteurs et parties prenantes jouent un rôle de soutien auprès des Parties ou un rôle discret dans l'application de la Convention sur la diversité biologique (p. ex., autres organisations des Nations Unies, organisations régionales, ONG pour la conservation, etc.) ;

c) *Peuples autochtones et communautés locales* : Il est important de travailler davantage avec les peuples autochtones et les communautés locales afin de faire connaître le rôle qu'ils jouent dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et démontrer comment leurs activités contribuent à l'application de la Convention sur la diversité biologique et autres conventions en lien avec la diversité biologique ;

d) *Public et groupes importants de parties prenantes* : On dit souvent que les travaux de la Convention doivent être communiqués d'une façon qui les rend pertinents pour le « public ». Ce soi-disant public est en fait formé de différents destinataires répartis par pays, sexe, groupe socioéconomique et langue. Par conséquent, toutes les tentatives de joindre le public doivent tenir compte du fait que le premier public demeure le pays, que les médias sont un excellent moyen de joindre le public et que le milieu des affaires et les jeunes sont des publics clés ;

e) *Personnes-ressources et institutions* : Ce segment du public regroupe les diverses communautés d'experts de différents domaines techniques et scientifiques qui produisent et diffusent des connaissances qui soutiennent l'application de la Convention. Joindre ces publics est important, afin d'assurer la production et l'utilisation des meilleures connaissances scientifiques disponibles dans l'application de la Convention sur la diversité biologique.

31. Parallèlement à ce qui précède, il est important de faire la distinction entre :

- a) les visiteurs pour lecture seule;
- b) les apporteurs de contenu.

32. *Les visiteurs pour lecture seule* représentent la grande majorité des internautes. Ils ne créent pas de contenus, se contentant de les regarder. Ils visitent normalement le site Internet pour obtenir des informations. Par conséquent, leurs besoins de base peuvent être résumés comme suit :

- a) navigation intuitive du menu;
- b) moteur de recherche intuitif et pourtant puissant;
- c) résultats rapides grâce à des moteurs de recherche populaires (comme par exemple Google, Bing et Yahoo). Cela requiert l'application de techniques d'optimisation du référencement au Secrétariat pour veiller à ce que toutes les pages Web pertinentes soient détectées de manière adéquate par ces moteurs de recherche externes;
- d) bonne expérience utilisateur globale (UX);
- e) manière immédiate de réagir à n'importe quelle page;
- f) possibilité de souscrire à une liste d'adresses pour être averti qu'un contenu potentiellement pertinent est disponible en ligne.

33. *Apporteurs de contenu.* Bien que représentant une petite fraction des internautes, ils ont un impact majeur sur la quantité et la qualité des informations mises à disposition en ligne. Pour le Secrétariat, une distinction plus profonde est faite entre différents types d'apporteurs :

- a) les apporteurs internes, qui gèrent les contenus Web sous la responsabilité du Secrétaire exécutif;
- b) les apporteurs nationaux, qui gèrent les contenus Web publiés et possédés par les Parties au titre d'un centre d'échange, relèvent de deux catégories :
 - i) les utilisateurs nationaux autorisés qui peuvent rédiger des contenus nationaux mais ne peuvent pas les mettre à disposition du public;
 - ii) les autorités nationales de publication qui ont le pouvoir de mettre des contenus nationaux à disposition du public;
- c) les autres apporteurs externes, qui sont normalement des organisations ou individus partenaires disposés à apporter des contenus Web, sous réserve de l'examen et de la validation d'apporteurs internes.

34. Les deux rôles que jouent le visiteur pour lecture seule et l'apporteur de contenus ne sont pas incompatibles. A n'importe quel moment, une personne qui apporte des contenus sur un sujet en particulier peut devoir obtenir des informations sur un sujet apparenté. C'est pourquoi, ce qui s'applique à un visiteur pour lecture seule s'applique aussi à un apporteur de contenus. Il n'empêche que les apporteurs de contenus ont des besoins additionnels, y compris :

- a) Une manière facile de créer en toute sécurité un compte d'utilisateur ou, si possible, de réutiliser un compte existant (p.ex. un compte d'utilisateur Google ou Yahoo);
- b) Un mécanisme pour se connecter et suivre une procédure permettant de récupérer l'accès au site après avoir oublié un mot de passe;
- c) Le profil de l'utilisateur pour actualiser leurs informations et préférences personnelles;
- d) L'accès à un menu adapté à leurs besoins et priviléges;
- e) Des informations sur les modalités et la circulation de dossiers pour soumettre et publier des informations;
- f) Une interface utilisateur intuitive et cohérente pour gérer leurs informations;
- g) Des messages de confirmation après d'importantes opérations (p.ex. créer/actualiser/supprimer);
- h) Un mécanisme de notification pour les informer que des points requièrent leur attention (p.ex. à des fins de validation);

- i) Une manière d'assurer le suivi de leurs communications, y compris au moyen d'indicateurs;
- j) Des liens avec des endroits où leurs informations sont utilisées pour leur permettre de vérifier que ces informations apparaissent comme prévu et dans un contexte approprié.

35. Il sied de noter que la réponse aux besoins ci-dessus des apporteurs peut avoir des conséquences pour ce qui est de l'appui aux logiciels de navigation antérieurs. En effet, les récents logiciels de navigation sont conçus pour fournir une excellente expérience utilisateur avec des technologies Web modernes que n'appuient pas les logiciels de navigation antérieurs. Il est par conséquent recommandé que les apporteurs de contenus utilisent de récents logiciels de navigation afin d'éviter des problèmes de compatibilité communs associés à des logiciels antérieurs. On trouvera de plus amples informations sur l'appui des logiciels de navigation dans la section 7 ci-dessous sur la nouvelle infrastructure Web.

36. Les internautes peuvent également relever de différents groupes selon :

- a) Leur langue – Organisation des Nations Unies qu'il représente, le Secrétariat ne devrait n'épargner aucun effort pour fournir son site Internet et d'autres systèmes en ligne dans les six langues officielles des Nations Unies;
- b) Leur dispositif – De nos jours, les sites Internet sont de plus en plus consultés au moyen d'un éventail de dispositifs dont des ordinateurs personnels, des tablettes et des téléphones portables. La pratique courante de l'industrie en réponse à cette tendance est d'appliquer des techniques de conception du Web réactives;
- c) Leur vitesse Internet – De nombreux utilisateurs n'ont pas une connexion rapide à l'Internet et tout doit être mis en œuvre pour réduire la taille des pages Web fréquemment consultées.

37. En outre, la plupart des internautes qui ont des besoins spécifiques font partie des principales catégories suivantes :

- a) Utilisateurs nationaux – Ce public couvre tous les utilisateurs nationaux dont les correspondants nationaux et les praticiens. Ils s'intéressent principalement à l'état d'avancement de l'application de la Convention dans leurs pays et feront fréquemment référence à des profils de pays et informations connexes;
- b) Délégués aux réunions – Ce public couvre tous les délégués aux réunions, y compris les correspondants nationaux. Ces délégués sont typiquement des négociateurs internationaux qui s'intéressent aux processus de la Convention et qui participent à de grandes réunions pour négocier des décisions et recommandations. Comme tels, ils visitent souvent des portails de réunion pour visualiser les décisions et recommandations. Ils s'attendent également à bénéficier de services en ligne pour s'inscrire aux réunions, suivre les manifestations parallèles et trouver les documents;
- c) Utilisateurs thématiques – Un public spécifique peut être identifié pour chaque domaine thématique (p.ex. biodiversité des forêts, accès et partage des avantages, etc.). Chaque public est typiquement un mélange de praticiens nationaux, d'experts et de scientifiques qui ont des intérêts communs pour un domaine thématique en particulier. Ces utilisateurs sont le mieux desservis par des portails électroniques spécialisés qui fournissent une synthèse d'informations pertinentes ayant des liens avec des ressources plus spécialisées. Chaque public est certes dans le fond très différent des autres mais leurs besoins d'information ont des points en commun (p.ex. informations de base, dernières mises à jour, ressources thématiques, matériels de renforcement des capacités, ateliers ou réunions d'experts);
- d) Groupes spécifiques – Ces groupes représentent typiquement les groupes de parties prenantes bien connus (entreprises, communautés autochtones et locales, femmes, jeunes, etc.). Leurs besoins d'information sont dans une certaine mesure similaires à ceux des utilisateurs thématiques. Toutefois, la nature de chaque groupe devrait être prise en compte pour déterminer la ou les voies de communication et contenus les plus appropriés. Cela explique pourquoi, dans certains cas, une initiative spécifique peut émerger et donner lieu à un site Internet indépendant (p.ex. The Green Wave) que gère peut-être un partenaire;

e) Utilisateurs liés au Secrétariat – Ces utilisateurs couvrent le personnel du Secrétariat (membres du personnel, consultants, stagiaires, etc.). Ils peuvent être des visiteurs pour lecture seule, des apporteurs internes, des gestionnaires de contenus ou des coordonnateurs de traduction. Par rapport à d'autres utilisateurs, ils ne sont que très peu nombreux mais ils font un usage intensif du site Internet. Par conséquent, la qualité du site a un impact direct sur leur productivité et, partant, sur l'efficacité du Secrétariat.

38. En ce qui concerne le grand public, il est difficile de le définir de manière homogène car il se compose de différents sous-groupes selon l'âge, le genre, le niveau d'éducation, la répartition géographique ou la langue notamment. La variation est à ce point grande que toute assertion de buts de communications généraux masquerait d'importantes activités spécifiques. Néanmoins, on pourrait peut-être dire que tous ces groupes devraient considérer le site Internet comme une source d'informations fiables, crédibles et utiles sur des sujets comme les suivants :

a) Objectifs et activités de la Convention et de ses Protocoles, y compris un aperçu général de l'état d'application à l'échelle nationale;

b) Informations scientifiques convenues par les Gouvernements, grâce auxquelles le public peut devenir plus sensible à la diversité biologique et aux services écosystémiques, et leur contribution au bien-être de l'humanité et à la réalisation des Objectifs de développement durable;

c) Comment les populations peuvent, dans la vie de tous les jours, contribuer à la réalisation des objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi. Ces informations devraient dans la mesure du possible être spécifiques, accompagnées de liens avec des sources extérieures pertinentes.

39. Alors que les utilisateurs issus du grand public sont principalement des visionneurs, ils pourraient vouloir participer à des débats et discussions sur la diversité biologique. C'est pourquoi le site Internet devrait encourager le grand public à prendre part à la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité ou, du moins, à être tenu au courant de l'état d'avancement de l'application de la Convention dans ses pays.

40. Compte tenu de ce qui précède, il est évident que chaque public ou groupe s'attend à ce qu'un certain nombre de caractéristiques du site Internet réponde à leurs besoins. La Section 2 du document UNEP/CBD/COP/13/INF/14 donne des détails de ces caractéristiques.

4. ESQUISSE DE L'ARCHITECTURE DE L'INFORMATION

41. Dans un environnement Web, l'architecture de l'information peut être définie comme la combinaison des éléments de navigation, de recherche et de label à l'intérieur d'un site Internet. L'efficacité d'un site Internet dépend en grande partie de son architecture de l'information (menus, navigation, recherche). Le but de cette section est d'identifier les principaux points d'entrée qu'un internaute typique espérerait trouver sur le site Internet de la CDB pour ainsi naviguer vers les contenus et services d'information pertinents.

42. Lorsqu'un utilisateur arrive sur le site Internet de la CDB, il ou elle se trouve à un endroit particulier qui peut être la page d'accueil ou une autre page dans un contexte spécifique (portail thématique, profil de pays, etc.). A cet endroit, il peut sentir la nécessité de trouver des informations disponibles ailleurs et d'y accéder. Des points d'accès intuitifs devraient être disponibles sur la page pour répondre aux besoins de l'utilisateur. Ces points d'accès immédiats peuvent être les suivants :

a) la boîte de recherche automatique, qui permet de faire une recherche rapide tout en établissant un lien avec une recherche avancée;

b) la navigation automatique sur le principal menu, qui procure des points d'entrée clés donnant accès à l'information;

c) la navigation sur le menu local, qui offre un menu spécifique rapide dans une section du site Web;

d) la navigation sur le titre en bas de page, qui offre des liens rapides, notamment avec les médias sociaux, sur chaque page;

e) des points spécifiques disponibles sur la page Web actuelle comme quelques liens (à “plus” ou “voir aussi”), boutons, ou composantes visuelles spéciales (carrousel, coulisseaux, cartes interactives, etc.).

43. Etant donné que le site Internet de la CDB est le principal point d'accès à la Convention et à ses Protocoles, il devrait permettre aux internautes d'aller directement sur un traité en particulier (Convention sur la diversité biologique, Protocole de Cartagena ou Protocole de Nagoya). Cette navigation de premier niveau peut être la suivante :

a) *Début d'écran* (le logo de la CDB) – Page d'accueil du site Internet de la CDB qui fournit les points saillants et les dernières informations;

b) *La Convention* – Informations sur la Convention sur la diversité biologique, y compris son Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi, et sur différents services d'information en ligne apparentés du centre d'échange (rapports en ligne, suivi des décisions, etc.);

c) *Le Protocole de Cartagena* – Informations sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, y compris sur son centre d'échange;

d) *Le Protocole de Nagoya* – Informations sur le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, y compris son centre d'échange;

e) *Pays* – Informations nationales par le biais de profils de pays couvrant les trois traités;

f) *Initiatives* – Initiatives de coopération et de partenariat auxquelles il est possible d'accéder directement ou à par le biais de profils de partenaire;

g) *Information* – Centre d'information qui fournit un accès rapide à l'information par type (p.ex. décisions) ou service (p.ex. outil de transmission des rapports en ligne);

h) *Secrétariat* – Informations sur le Secrétariat.

44. Dans la perspective de la stratégie de communication, la structure d'information ci-dessus devait offrir un accès intuitif aux principales ressources mises en évidence dans la partie III.E de cette stratégie, à savoir :

a) Les documents nationaux officiels, c'est-à-dire les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les rapports nationaux ;

b) Les documents officiels du Secrétariat de la Convention, c'est-à-dire les décisions, les recommandations, les documents de réunion et tous les autres documents officiels du Secrétariat ;

c) Les publications et autres ressources, surtout celles qui offrent des conseils scientifiques et techniques pour l'application de la Convention et de ses Protocoles.

45. On trouvera de plus amples détails sur l'architecture de l'information dans la Section 3 du document UNEP/CBD/COP/13/INF/14 et un aperçu général des principales sections de contenu du site Internet dans la Section 4 du même document.

DEUXIEME PARTIE – SITUATION ACTUELLE

5. APERCU GENERAL

46. Les initiatives fondées sur le Web au Secrétariat ont normalement été gérées selon une stratégie implicite qui pourrait être décrite comme une stratégie qui fixe des priorités sur la base des dernières décisions de la Conférence des Parties avec un pouvoir décentralisé pour les décisions sur la création de pages Web et caractéristiques connexes. Il en a résulté un certain nombre de sites Internet et portails Web indépendants qui ont évolué avec un manque de cohérence et d'intégration entre eux.

47. Au nombre des principales initiatives fondées sur le Web du Secrétariat figurent les suivantes:

- a) *Site Internet de la CDB / Central CHM* (<http://www.cbd.int>) Site Internet official de la CDB et mécanisme d'échange central (CHM);
- b) *BCH* (<http://bch.cbd.int>) – Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques (CEBRB);
- c) *ABSCH* (<http://absch.cbd.int>) – Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages;
- d) *UNDB* (<http://www.cbd.int/2011-2020>) – Site de partenariat sur la Décennie des Nations Unies sur la biodiversité;
- e) *Outil de transmission des rapports en ligne* (<http://chm.cbd.int>) – Outil pour faire rapport sur l'état d'avancement des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité;
- f) *Cadre de présentation des rapports financiers* (<http://chm.cbd.int>) – Outil dont l'objet est pour les Parties de fournir des informations de base et de faire rapport sur leur contribution aux objectifs financiers mondiaux en vertu de l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité;
- g) *Forum NBSAP* (<http://nbsapforum.net>) – Site de partenariat donnant un appui pour action et mise en œuvre des SPANDB;
- h) *AIEB* (<http://www.cbd.int/ebsa>) – Site de partenariat donnant des informations sur les aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB).

48. La Section 5 du document UNEP/CBD/COP/13/INF/14 donne de plus amples détails sur la manière dont les différentes initiatives fondées sur le Web pourraient être rendues plus accessibles d'un point central ou intégrées.

6. QUESTIONS CLES A RÉSOUTRE

49. Il y a une série de questions liées à la situation actuelle, y compris les suivantes :

- a) *Fragmentation* – Il existe différents sites Internet et systèmes en ligne et l'utilisateur s'y perd parfois;
- b) *Manque de cohérence* – Lorsqu'il passe d'un système électronique à un autre, l'utilisateur peut trouver une situation complètement différente alors même que ces systèmes émanent tous du Secrétariat;
- c) *Lente exécution* – Nombre de projets électroniques sont en retard et de nombreux autres se trouvent sur la liste d'attente;
- d) *Problèmes d'entretien* – Les systèmes existants, en particulier le site Internet de la CDB, n'ont pas été entretenus comme il se doit.

Fragmentation

50. Les sites Internet montrés dans la liste ci-dessus n'ont pas tous le même dépôt central. Quelques-uns (site Internet de la CDB, site Internet UNDB) ont leur contenu dans la base de données de la CDB (une base de données à serveur MS-SQL). Le CEPRB a sa propre base de données (également une base de données à serveur MS-SQL). De récentes initiatives (ABSCH, AIEB, Online Reporting) ont été exécutées sur une nouvelle infrastructure (une base de données MongoDB). D'autres initiatives plus anciennes (The Green Wave, Rio Pavilion) utilisent des systèmes et base de données distincts. Double emploi et incohérences ont résulté de cette fragmentation.

51. Cette fragmentation n'est pas inhabituelle dans des organisations similaires au Secrétariat. Elle est typiquement causée par un mélange de raisons dont l'évolution des technologies, la gestion indépendante des projets, les décisions d'appliquer des systèmes différents, des ressources limitées, le renouvellement du personnel et l'absence d'une stratégie d'entreprise globale. Un des objectifs de cette stratégie Web est donc de clarifier la direction technologique à suivre pendant les années à venir afin de réduire cette fragmentation de se diriger progressivement vers une plateforme plus unifiée.

Manque de cohérence

52. Une tournée rapide des sites Internet susmentionnés 1 révèle une diversité d'interfaces utilisateurs. Le logo de la CDB est certes présent sur tous les sites mais son aspect varie de l'un à l'autre. Ce manque de cohérence augmente lorsqu'un navigue un peu plus sur les menus de chaque site.

53. Les raisons mentionnées dans la sous-section précédente expliquent aussi dans une certaine mesure pourquoi une cohérence globale n'a pas pu être conservée. Au nombre des autres raisons figurent les décisions délibérées d'appeler certaines initiatives différemment. Le Secrétariat élaborant actuellement une stratégie de communication avec une politique de marque, ladite politique fournira le cadre d'amélioration pour l'amélioration de la cohérence visuelle.

Lente exécution

54. La priorisation parmi le grand nombre des demandes liées à l'Internet s'est soldée par la livraison en temps opportun de quelques demandes hautement prioritaires mais au détriment d'autres demandes importantes qui étaient également considérées comme une priorité par quelques Parties.

55. Alors que cette lente exécution a été une conséquence naturelle de ressources limitées, d'autres facteurs peuvent avoir contribué à ces retards. L'un d'eux a été que la plateforme Web existante mise en place il y a maintes années était devenue caduque. Une assise plus solide était nécessaire pour avoir la capacité de trouver des solutions modernes fondées sur le Web conformément aux tendances technologiques actuelles. Le résultat de cet effort est la nouvelle infrastructure Web présentée dans la Section 7 ci-dessous.

Problèmes d'entretien

56. Les sites Internet gérés par le Secrétariat souffrent d'un manque d'entretien au niveau technique comme au niveau de la gestion des contenus. Au niveau technique, une série de bogues et de problèmes de fonctionnalité doivent encore être combattus. Au niveau de la gestion des contenus, quelques vieux contenus doivent être examinés pour déterminer s'ils sont encore précis et pertinents.

57. Tous les sites Internet et systèmes fondés sur le Web nécessitent un certain niveau d'entretien. L'entretien des systèmes antérieurs est nécessaire aussi longtemps qu'ils sont en cours de production. Etant donné qu'une nouvelle infrastructure Web a été introduite, il convient de trouver le juste équilibre entre le temps consacré à l'élaboration plus poussée de ce nouvel environnement et le temps consacré à l'entretien de systèmes qui finiront par être supprimés progressivement. D'un point de vue stratégique, il est rationnel de prioriser l'investissement dans l'avenir même si cela pourrait avoir des effets secondaires négatifs sur les vieux systèmes durant la période de transition.

7. NOUVELLE INFRASTRUCTURE WEB

Aperçu général

58. La Figure 2 ci-dessous donne un aperçu schématique de la nouvelle infrastructure Web élaborée pour l'ABSCH et l'outil de transmission en ligne des rapports de la CDB et censée être utilisée pour le BCH également. Cette infrastructure moderne comprend les grands éléments suivants :

a) *Référentiel dorsal* – Le référentiel dorsal est une base de données de nouvelle génération capable de détenir n'importe quel type de contenu structuré et les métadonnées qui y sont associées. Il cible le stockage et la livraison du contenu sans se préoccuper de savoir comment et où ce contenu est affiché;

b) *Pages Web d'interface* – Ces pages sont l'interface utilisateur graphique (IUG). Les canevas des pages Web peuvent être conçus avec la plus grande souplesse sur la base de la récente technologie Web qui aide le client. Ces canevas forment le cadre dans lequel le contenu structuré est affiché. Il sied de noter que l'interface utilisateur peut ne pas forcément consister de pages Web. Elle pourrait par exemple être une application pour téléphones portables;

c) *Interface pour la programmation d'applications (API)* – Cette interface permet une communication bilatérale entre les éléments frontal et dorsal afin d'échanger des informations.

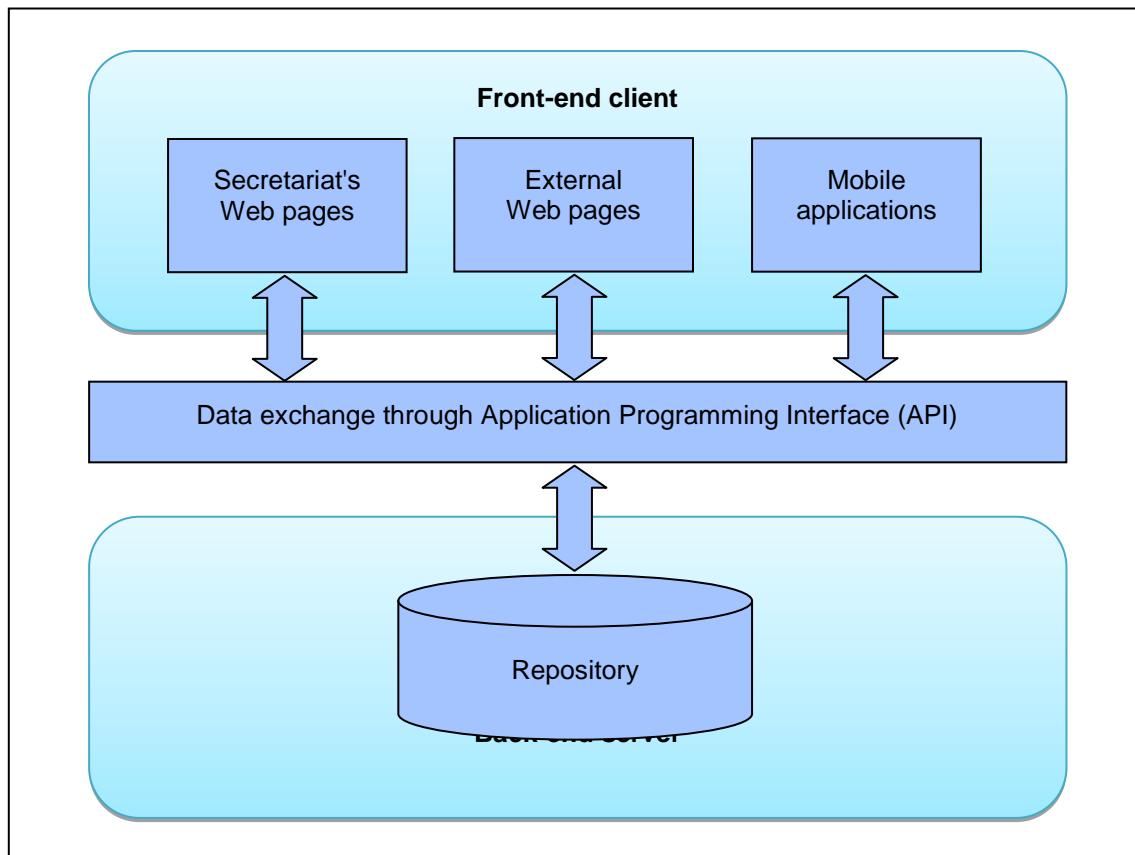


Figure 2 : Aperçu de la nouvelle infrastructure Web

Technologies Web

59. Les technologies choisies sont AngularJS¹⁸ (de Google) pour les pages Web côté client et NodeJS¹⁹ (de la Linux Foundation) pour le serveur Web. AngularJS et NodeJS sont des logiciels ouverts et largement adoptés aussi bien par la communauté des développeurs que par les leaders de l'industrie (comme par exemple Google, Amazon et Microsoft). La présentation des pages Web repose sur le cadre Bootstrap qui permet une visualisation sans problème de tous les types de navigateur, écrans et technologies mobiles. Bootstrap²⁰ (de Twitter) est le cadre HTML/CSS le plus populaire pour élaborer des pages Web réactives. MongoDB²¹ a été sélectionné comme logiciel de gestion de base de données en raison de son excellente performance, disponibilité et modularité, en particulier sa modularité dans différentes régions géographiques. Les serveurs Web et de bases de données sont hébergés sur le nuage avec Amazon Web Services²² pour offrir une réponse rapide partout dans le monde via un faible temps d'attente grâce à des serveurs situés dans cinq centres de données.

60. S'agissant des besoins de navigation sur le Web, les technologies choisies sont appuyées par les versions les plus récentes de tous les logiciels de navigation populaires dont Chrome, Edge, Firefox, Internet Explorer, Opera et Safari. Bien que l'utilisation de multiples logiciels de navigation soit pour lui un véritable défi, le Secrétariat continuera, dans la mesure du possible, d'appuyer toutes les versions des principaux logiciels susmentionnés jusqu'à la fin de leur cycle de vie (comme par exemple la fin de l'appui par leur fournisseur respectif).

61. Cette nouvelle voie pour la création Web, qui a commencé il y a deux ans pour des projets comme le projet ABSCH, est considérée comme la meilleure option pour desservir les Parties aujourd'hui et dans un avenir proche. Les technologies choisies bénéficient du soutien d'une vaste communauté de développeurs et de l'appui de grandes compagnies d'informatique. Sur la base des expériences positives acquises par son équipe d'informaticiens avec ces outils, le Secrétariat a maintenant la capacité de produire des applications Web de plus grande qualité et avec une plus grande efficacité qu'auparavant.

Contribution aux concepteurs de logiciels indépendants

62. Les récents projets de développement Web du Secrétariat ont été publiés sous la licence de source ouverte du MIT²³. Cette licence est simple, approuvée par l'Open Source Initiative (OSI)²⁴, compatible copyleft²⁵ et n'impose donc quasiment aucune restriction à la réutilisation de logiciels développés par le Secrétariat.

63. En contribuant aux concepteurs de logiciels indépendants, le Secrétariat vise à renforcer son infrastructure pour répondre aux besoins et attentes des Parties d'une manière qui encourage ses parties prenantes (p.ex. les Parties, au moyen de leurs centres d'échange nationaux, d'autres AME et d'autres entités et partenaires des Nations Unies) à participer à ses projets de développement de logiciels et à en partager la propriété.

¹⁸ Voir <https://en.wikipedia.org/wiki/AngularJS> et <https://angularjs.org>.

¹⁹ Voir <https://en.wikipedia.org/wiki/Node.js> et <https://nodejs.org>.

²⁰ Voir [https://en.wikipedia.org/wiki/Bootstrap_\(front-end_framework\)](https://en.wikipedia.org/wiki/Bootstrap_(front-end_framework)) et <http://getbootstrap.com>.

²¹ Voir <https://en.wikipedia.org/wiki/MongoDB> et <https://www.mongodb.org>.

²² Voir https://en.wikipedia.org/wiki/Amazon_Web_Services et <https://aws.amazon.com>.

²³ Voir <https://opensource.org/licenses/MIT> et https://en.wikipedia.org/wiki/MIT_License.

²⁴ Voir <https://opensource.org/licenses>.

²⁵ Voir <https://en.wikipedia.org/wiki/Copyleft>.

TROISIEME PARTIE – MARCHE A SUIVRE

8. METHODE DE MISE EN OEUVRE

Gouvernance du Web

64. La méthode ci-après devrait être envisagée dans le contexte de la gouvernance du Web :

a) *Renforcer la coordination interne* – La gestion du site Web de la CDB, des centres d'échange et autres systèmes fondés sur le Web qui ont été élaborés en vertu de la Convention et de ses Protocoles est une tâche difficile sur le plan de la coordination interne car elle fait intervenir une variété de personnes au Secrétariat qui ont des compétences, des rôles et des intérêts différents. Cela est typique des organisations de taille moyenne qui ont différents départements. Heureusement, il existe de bonnes pratiques pour mener à bien cette tâche tout en préservant le juste équilibre entre la collégialité et la responsabilité comme le décrit l'annexe III du document UNEP/CBD/COP/13/INF/14;

b) *Etablir des procédures opératoires types* – Cela signifie qu'il faut clarifier les politiques et procédures qui régissent les sites Internet hébergés par le Secrétariat, y compris la valorisation de la marque, la gestion des contenus, la traduction, l'interaction avec les médias sociaux, la continuité opérationnelle et la surveillance;

c) *Intégration stratégique* – Cela suppose l'examen des principales demandes liées au Web et leurs ajustements éventuels pour s'assurer qu'elles s'inscrivent bien dans la vision stratégique globale et qu'elles seront exécutées d'une manière intégrée et cohérente;

d) *Renforcer la gestion des projets* – Après chaque réunion de la Conférence des Parties, un plan de travail pour les activités liées au Web est élaboré afin de s'assurer que toutes les demandes peuvent être gérées dans les délais fixés par les décisions de la Conférence des Parties. Cette bonne pratique devrait certes se poursuivre mais d'autres aspects de la gestion des projets devraient être introduits et intégrés par le truchement du Secrétariat de la CDB, de préférence en utilisant des outils en ligne communs.

Cohérence et intégration

65. En ce qui concerne les sites Internet existants et autres projets fondés sur le Web, les mesures suivantes devraient être prises pour accroître la cohérence et l'intégration:

a) *Unifier progressivement l'infrastructure Web* – L'approche recommandée consiste à tirer parti de la nouvelle infrastructure mise en place pour l'ABSCH et l'outil de transmission en ligne des rapports de la CDB et à l'appliquer au site Internet de la CDB et aux autres systèmes du Secrétariat fondés sur le Web;

b) *Appliquer une stratégie de marque cohérente* – Selon que de besoin, les canevas de la page Web des systèmes existants devraient être actualisés pour qu'ils adhèrent à la politique de valorisation de la marque de la CDB;

c) *Intégrer au moyen d'une navigation intuitive* – Selon que de besoin, les liens avec les menus devraient être ajustés pour garantir une navigation intuitive d'un bout à l'autre des différents systèmes fondés sur le Web et domaines pertinents du site Internet de la CDB;

d) *Fournir un accès central au moyen du principal moteur de recherche de la CDB* – Le contenu de toutes les plateformes Web que gère le Secrétariat devrait être indexé afin qu'il puisse être récupéré au moyen du principal moteur de recherche de la CDB;

e) *Afficher automatiquement les informations pertinentes* – Lorsqu'une information est introduite dans un des centres d'échange, elle devrait être automatiquement visible sur les pages où cette information est pertinente;

f) *Accroître les possibilités de découverte au moyen de références de page* – Les internautes en un certain endroit sur le site Internet peuvent s'intéresser à des informations connexes. C'est pourquoi les gestionnaires mondiaux des contenus devraient pouvoir connecter les points entre questions connexes afin d'accroître la possibilité de découverte (p.ex. au moyen d'un pavé "Voir aussi");

g) *Intégrer au moyen d'améliorations* – Si, à un certain moment, une nouvelle version d'un système d'information en particulier est planifiée, cette version devrait être élaborée d'une manière qui en assure une plus grande intégration.

Productivité et viabilité

66. Dans la mesure du possible, il devrait être préférable de faire usage de logiciels bien connus que d'en développer de nouveaux pour ainsi :

a) *Réduire le temps de développement* – En utilisant des logiciels existants, le développement ne part pas de rien. Au contraire, il consiste normalement à adapter ou élargir un module existant;

b) *Réduire et faciliter l'entretien* – Moins d'entretien est nécessaire et cet entretien peut être effectué par un expert familier avec le logiciel choisi.

67. Une telle approche est particulièrement importante lorsqu'il est fait appel à des consultants car ceux-ci peuvent être choisis en fonction des connaissances spécialisées qu'ils ont du logiciel utilisé par le Secrétariat. Ce faisant, ils peuvent être productifs plus rapidement que s'ils devaient s'accoutumer à un nouvel environnement.

Gestion des contenus

68. L'approche suivante est recommandée pour améliorer la gestion des contenus du Web :

a) *Rationaliser les contenus* – Une partie des contenus Web existants peut ne plus être pertinente et devrait être progressivement éliminée. Ce processus de rationalisation se fera peu à peu tandis que les contenus pertinents seront davantage structurés et marqués comme recommandé ci-dessous;

b) *Structurer les contenus* – Les contenus pertinents devraient être structurés selon les types de contenu, également appelés formats communs. Le but est d'éliminer les contenus Web non structurés pour faciliter la gestion des contenus;

c) *Améliorer les métadonnées* – Les métadonnées, sous la forme de vocabulaires ou de références contrôlées, devraient être utilisées chaque fois que cela s'avère possible. Cela permettra une récupération sélective des contenus par terme de métadonnées (p.ex. tous les enregistrements liés à un pays, un domaine thématique ou une réunion en particulier).

9. RESULTATS GENERAUX A TERME

Aperçu général

69. En dehors des caractéristiques attendues du site Internet qui sont énumérées dans la section 2 du document UNEP/CBD/COP/13/INF/14, plusieurs résultats généraux à terme peuvent être identifiés sur la base des sections précédentes du présent document. Ces résultats sont énumérés ci-dessous et décrits dans les prochaines sous-sections, indépendamment de leur priorisation qui est examinée dans la Section 10 (Feuille de route de la mise en œuvre) ci-dessous :

- a) Pages Web compatibles avec une marque commune;
- b) Navigation cohérente de haut niveau;
- c) Moteur de recherche automatique;
- d) Outil d'optimisation du moteur de recherche;
- e) Système de gestion de la terminologie;
- f) Système amélioré de gestion de la traduction;
- g) Système amélioré de gestion des documents;
- h) Données intégrées et formats communs;
- i) Outils d'assurance de la qualité;
- j) Indicateurs et statistiques Web intégrés;

- k) Profils de pays intégrés;
- l) Portails thématiques améliorés;
- m) Portails des réunions améliorés;
- n) Site Internet amélioré et migré de la CDB.

70. Pour chacun des résultats décrits ci-dessous, on a essayé de donner la durée prévue du travail à effectuer par l'équipe des technologies de l'information du Secrétariat pour obtenir le résultat à terme correspondant. Il est important de garder à l'esprit que cette durée couvre uniquement la partie TI de chaque projet dont la durée totale peut être plus longue. Par ailleurs, elle repose sur des informations disponibles limitées. Par conséquent, elle est très approximative et indicative et elle ne représente aucun engagement de la part du Secrétariat.

Pages Web compatibles avec une marque commune

71. Ce résultat consiste en un ensemble d'éléments de marque et de style cohérents qui, une fois disponibles et approuvés, devraient être appliqués aux pages Web afin d'accroître la cohérence visuelle de toutes les plateformes Web que gère le Secrétariat.

672. On estime que l'application TI de ce résultat prendra un mois.

Navigation cohérente de haut niveau

73. Ce résultat est une navigation cohérente de haut niveau, dans toutes les langues des Nations Unies, d'un bout à l'autre de la Convention et de ses Protocoles sur la base de la proposition faite dans la Section 4 ci-dessus (Esquisse de l'architecture de l'information).

74. On estime que l'application TI de ce résultat prendra un mois.

Moteur de recherche automatique

75. Ce résultat est la nouvelle version du moteur de recherche officiel actuellement disponible au moyen du pavé de recherche situé dans le coin supérieur droit de chaque page Web de la CDB. Cette nouvelle version devrait être conçue pour garantir un accès central à toutes les informations communes à ou pertinentes pour le mécanisme central d'échange (CHM), le centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (ABSCH) et le centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques (CEPRB) ainsi que d'autres plateformes créées en vertu de la Convention, conformément au paragraphe 19 de la décision XII/2.

76. Pour maintenir les choses aussi intuitives que faire se peut à l'intention des utilisateurs et des exécutants, "toutes les informations communes et pertinentes" devraient être interprétées comme étant tous les types d'information qui sont pertinents pour la Convention et ses protocoles (Parties, correspondants nationaux, réunions, décisions, documents, organisations, activités, experts, etc.). Les types d'information qui n'en relèvent pas sont ceux qui propres à un Protocole comme les informations OVM (BCH uniquement) ou un certificat ABS de conformité (ABSCH uniquement).

77. Néanmoins, étant donné que quelques utilisateurs peuvent vouloir chercher à l'échelle mondiale des informations spécialisées, le moteur de recherche automatique devrait avoir la possibilité d'inclure des résultats additionnels sur demande. Cela peut se faire en fournissant un pavé de recherche à deux éléments, similaire à celui qui est utilisé sur de grands sites Internet en ligne comme Amazon (p.ex. www.amazon.com), où l'utilisateur peut sélectionner le domaine de recherche souhaité (p.ex. Livres, Ordinateurs, etc., ou Tout).

78. Le moteur de recherche automatique devrait également offrir différentes facettes²⁶ selon les métadonnées, y compris les pays, les Objectifs d’Aichi, les domaines thématiques et les dates notamment. Ces facettes sont censées s’adapter de manière intuitive à chaque type d’information. C’est ainsi par exemple qu’une recherche pour des correspondants nationaux devrait déclencher la visibilité d’une facette qui donne la liste des divers types de ces correspondants. On trouvera de plus amples informations sur les vocabulaires de base contrôlés nécessaires pour un tel moteur de recherche automatique dans la section 7 du document UNEP/CBD/COP/13/INF/14.

79. On estime que l’application TI de ce résultat prendra de trois à quatre mois.

Outil d’optimisation du moteur de recherche

80. Ce résultat consiste en un outil dont l’objet est d’automatiser ou de faciliter l’application de techniques d’optimisation du moteur de recherche afin d’accroître la découverte d’informations par de grands moteurs de recherche. Les caractéristiques prévues de cet outil sont les suivantes :

- a) Il rend les dossiers de bases de données accessibles aux robots du moteur de recherche en créant des liens permanents avec chaque dossier;
- b) Il insère systématiquement les balises de base des métadonnées de la page Web (p.ex. titre, description, mots clés);
- c) Il utilise des normes de balisage populaires des métadonnées dans les pages Web (p.ex. Dublin Core²⁷);
- d) Il crée des URL amicaux, y compris des synonymes pour faciliter la découverte d’une page Web (p.ex. nagoyaproto, /nagoya-protocol ou /nagoya-protocol-on-abs);
- e) Il utilise le titre d’un élément dans son URL (e.g. /statement-on-the-international-day-for-biological-diversity-2015);
- f) Il génère automatiquement des URL sur la base de schémas définis à l’avance pour certains types d’information (p.ex. /notification/2015-068 or /decision/cbd/cop/12/1);
- g) Il inclut automatiquement le code langage dans l’URL et traduit même le texte URL (p.ex. /fr/decision/cbd/12/1 ou /es/taller-regional-de-fortalecimiento-de-capacidades).

81. On estime que l’application TI de ce résultat prendra de trois à quatre mois.

Système de gestion de la terminologie

82. Ce résultat est un outil qui permet au personnel autorisé de gérer la terminologie pour la Convention et ses Protocoles. Cette terminologie comprend un thésaurus et une série de vocabulaires contrôlés qui servent à attribuer les métadonnées aux dossiers et pages Web. L’élaboration de cet outil devrait tenir compte de l’existence des outils suivants pour avoir une solution qui évite les doubles emplois dans la gestion de la terminologie :

- a) UNTERM (<http://untermportal.un.org>) – UNTERM est la base de données terminologiques officielle des Nations Unies;
- b) VocBench (<http://vocbench.uniroma2.it>) – VocBench est un outil de circulation de dossiers, et d’édition multilingue et fondé sur le Web qui gère les thésaurus, les listes de termes et les glossaires à l’aide de SKOS-XL. Cet outil est utilisé par les secrétariats des AME qui collaborent via l’initiative de gestion des connaissances et de l’information des AME (MEA IKM).

83. On estime que l’application TI de ce résultat prendra un mois.

²⁶ See https://en.wikipedia.org/wiki/Faceted_search.

²⁷ Voir https://en.wikipedia.org/wiki/Dublin_Core et <http://dublincore.org>.

Système amélioré de gestion de la traduction

84. Ce résultat est un système amélioré qui facilite la traduction de pages Web et leur contenu dans toutes les langues des Nations Unies en créant une interface avec le logiciel de traduction assistée par ordinateur. La conception de ce système devrait tenir compte du fait que le logiciel actuel de traduction bénéficierait d'une amélioration et que les caractéristiques supplémentaires suivantes seraient très utiles :

- a) Création d'une interface avec l'outil de gestion de la terminologie, VocBench, et/ou UNTERM pour bénéficier de traductions officielles existantes et éviter les doubles emplois;
- b) Capacité de créer un programme quotidien qui inclut tous les éléments non traduits de la page d'accueil;
- c) Capacité de créer un programme qui inclut tous les menus qui n'ont pas été traduits;
- d) Capacité de créer un programme qui inclut toutes les métadonnées qui n'ont pas été traduites;
- e) Capacité de traduire de manière rentable les versions en ligne de décisions/recommandations en réutilisant des documents officiels traduits existants;
- f) Avertissement automatique au sommet d'une page Web traduite lorsqu'elle n'est pas synchronisée avec son contenu maître;
- g) Affichage automatique légèrement différent de contenus traduits périmés (p.ex. légère mise en évidence) lorsqu'une page non synchronisée est visualisée;
- h) Statistiques automatiques sur les pages traduites/non traduites, menus, métadonnées et dossiers avec des données historiques qui permettent la création en temps réel de graphiques de cheminement pour les donateurs.

85. On estime que l'application TI de ce résultat prendra de deux à trois à mois.

Système amélioré de gestion des documents

86. Ce résultat est un système amélioré de gestion des documents d'une manière intégrée. Ce système devrait être conçu pour répondre aux besoins de document des réunions ainsi qu'à d'autres fins.

87. Il n'est pas possible à ce stade d'estimer l'application TI de ce système et ce notamment en raison de l'initiative prise récemment par le PNUE d'examiner la possibilité de mettre en place un système de gestion des documents à l'échelle du PNUE tout entière.

Données et formats communs intégrés

88. Ce résultat est l'intégration des dossiers de bases de données qui sont actuellement répartis sur les différentes bases de données du Secrétariat pour ainsi réduire la fragmentation. Tout en allant dans cette direction, les services d'information fondés sur ces dossiers sont censés évoluer de la manière suivante :

- a) Des formats communs intégrés seront définis;
- b) Les enregistrements de données seront migrés et intégrés pour réduire la fragmentation;
- c) Des formulaires en ligne seront élaborés pour conserver les dossiers, utilisant pour ce faire les nouveaux formats;
- d) De nouveaux nœuds périphériques d'interopérabilité seront créés;
- e) Les pages Web seront actualisées pour afficher les dossiers;
- f) Des pages de référence seront créées pour fournir une documentation en ligne sur ces formats communs.

89. On estime que l'application TI de ce résultat prendra en moyenne un mois par format commun.

Outils d'assurance de la qualité

90. Ce résultat est un ensemble d'outils de contrôle et de contrôle de la qualité pour faciliter cette tâche ardue qui est de conserver un site Internet de grande qualité. Ces outils et mécanismes comprennent les suivants :

- a) Formulaires de rétroaction qui envoient des notifications aux gestionnaires de contenus Web;
- b) Outils pour détecter les liens rompus, y compris les liens dans les dossiers de bases de données et les liens extérieurs;
- c) Mécanismes pour détecter les erreurs ou défaillances, avec les alertes au personnel concerné;
- d) Outil pour vérifier l'intégrité des données et relever les incohérences;
- e) Détecteur de l'état des pages indiquant les pages qui doivent être actualisées après une certaine date (p.ex. pour changer le texte du futur au passé après une réunion) et associer les tâches en suspens ou les suggestions pour apporter des améliorations à une page.

91. On estime que l'application TI de ce résultat prendra de deux à trois mois.

Indicateurs et statistiques Web intégrés

92. Ce résultat consiste à fournir des indicateurs de performance clés (IPC) et statistiques pour déterminer la mesure dans laquelle le site Internet répond aux besoins et objectifs de l'organisation. Ces indicateurs devraient être incorporés dans l'infrastructure afin de produire des statistiques en temps réel. Ces indicateurs et statistiques sont les suivants :

- a) Indicateurs de performance sollicités par la Conférence des Parties dans l'annexe II de la décision X/45 (p.ex. nombre de participants aux ateliers, nombre de publications distribuées, nombre de réunions organisées, pourcentage de documents de séance traduits dans les délais);
- b) Statistiques hommes-femmes le cas échéant (personnel, correspondants nationaux, participants aux réunions, experts);
- c) Evolution des contenus traduits et pages vues par langue;
- d) Evolution du contenu de la base de données par type d'information, métadonnées et source, y compris les Parties;
- e) Evolution des correspondants nationaux, SPANB, rapports nationaux, objectifs nationaux et centres d'échange nationaux;
- f) Publications les plus téléchargées;
- g) Termes de recherche et métadonnées fréquemment utilisés;
- h) Dossiers fréquemment saisis.

93. Il n'est pas possible à ce stade d'estimer la durée de l'application TI de ce résultat et ce, en raison de la vaste portée de cette initiative qui avancera sans doute pas à pas en fonction des ressources disponibles.

Profils de pays intégrés

94. Ce résultat consiste en de nouvelles pages Web de profils de pays qui donnent des informations nationales pertinentes en provenance de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles sous la forme d'un seul profil consolidé fondé sur la navigation correspondante présentée dans la Section 4 ci-dessus. Cette initiative devrait tenir compte des besoins spécifiques de chaque Protocole. L'idée est de fournir une page d'accès sur mesure aux profils de pays pour chaque Protocole tout en maintenant la cohérence et en évitant les doubles emplois. Cette initiative devrait également envisager une convergence vers une technologie unique pour afficher les cartes en ligne.

95. On estime que l'application TI de ce résultat prendra de deux à trois mois.

Portails thématiques améliorés

96. Ce résultat consiste en une série de nouvelles pages Web pour les portails thématiques.

97. On estime que l'application TI de ce résultat prendra de deux à trois mois.

Portails des réunions améliorés

98. Comme dans le cas des portails thématiques, ce résultat consiste en une série de nouvelles pages Web pour les portails des réunions.

99. On estime que l'application TI de ce résultat prendra de deux à trois mois.

Site Internet amélioré et migré de la CDB

100. Ce résultat est la future version du site Internet de la CDB qui sera progressivement élaborée sur la base de la nouvelle infrastructure. Au début de ce processus, le site Internet actuel (le vieux site) demeurera le principal site Internet de la CDB. Les deux sites (le vieux et le nouveau) fonctionneront en parallèle. Les utilisateurs seront renvoyés aux pages Web du nouveau site à mesure qu'elles sont créées.

101. Dans un premier temps, ces nouvelles pages Web devraient être élaborées avec un schéma similaire à celui du vieux site Internet pour rendre le passage entre les vieilles pages et les nouvelles aussi facile que faire se peut dans l'optique de l'utilisateur. Cela permettra au contenu d'être transféré progressivement dans le temps à la nouvelle infrastructure.

102. Une fois que le nouveau site Internet grandit, il deviendra le principal site Internet de la CDB. Le vieux site sera conservé jusqu'à ce qu'il puisse un jour être supprimé.

103. Il n'est pas possible à ce stade d'estimer la durée de l'application TI de ce résultat et ce, en raison de la vaste portée de cette initiative qui avancera sans doute pas à pas en fonction du temps et des ressources disponibles.

10. FEUILLE DE ROUTE DE LA MISE EN OEUVRE

Approche

104. La mise en œuvre de certains résultats généraux à terme est en cours depuis la douzième réunion de la Conférence des Parties, au même titre que l'amélioration de la nouvelle infrastructure Web décrite dans la partie 7, notamment ses caractéristiques d'interopérabilité, et plusieurs systèmes en ligne demandés par les Parties, plus particulièrement l'outil d'établissement de rapport en ligne, l'outil d'établissement de rapport pour le cadre d'information financière et le système de suivi des décisions. Les travaux de la Conférence des Parties se poursuivront après la treizième réunion afin de maintenir et d'améliorer ces services d'information selon les besoins.

105. En ce qui concerne les résultats généraux à terme en instance, l'approche suivie pour déterminer la feuille de route de leur mise en œuvre consiste à grouper les résultats selon les catégories suivantes :

- a) *Besoins urgents* – Résultats qui doivent être obtenus sans tarder pour résoudre des problèmes existants;
- b) *Tâches les plus simples* – Résultats qui peuvent donner des avantages immédiats tout en étant relativement faciles à obtenir;
- c) *Résultats d'ici à la treizième réunion de la Conférence des Parties* : Résultats qui sont attendus par les Parties à la treizième réunion de la Conférence des Parties;
- d) *Résultats d'ici à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties* : Résultats qui sont censés être appliqués d'ici à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties;
- e) *Mise en application souple* – Résultats qui peuvent être appliqués avec un certain degré de souplesse selon les ressources disponibles et d'autres priorités.

106. Etant donné qu'aucun budget spécifique n'est alloué pour la mise en œuvre de la stratégie Web, on suppose que cette mise en œuvre sera faite sur place sous réserve du temps et des ressources disponibles. De plus, étant donné que l'équipe des technologies de l'information du Secrétariat de la CDB se livre à de nombreuses autres activités, d'autres priorités dont celles qui résulteront de futures décisions de la Conférence des Parties, peuvent altérer le calendrier des échéances.

107. Dans les paragraphes ci-dessous, les numéros de section indiqués entre parenthèses renvoient aux principales sections du présent document.

Besoins urgents

108. Les résultats généraux suivants doivent être obtenus sans tarder pour résoudre des problèmes existants :

- a) Moteur de recherche automatique;
- b) Navigation cohérente de haut niveau;
- c) Système amélioré de gestion Web de la traduction.

Tâches les plus simples

109. Les résultats suivants peuvent donner des avantages immédiats tout en étant relativement faciles à obtenir :

- a) Une forme améliorée de réaction des utilisateurs;
- b) Une page d'accès au centre d'information (Section 4 ci-dessus);
- c) Un canevas réactif de page Web pour le site Internet de la CDB;
- d) La réticulation avec le NBSAP Forum (Section 2).

Résultats généraux d'ici à la treizième réunion de la Conférence des Parties

110. Les résultats suivants sont attendus par les Parties à la treizième réunion de la Conférence des Parties :

- a) La stratégie de communication du Secrétaire exécutif;
- b) La stratégie Web du Secrétaire exécutif alignée sur la stratégie de communication ci-dessus;
- c) Une version actualisée de l'outil d'établissement de rapport en ligne ;
- d) Une version actualisée de l'outil d'établissement de rapport pour le cadre d'information financière ;
- e) Une version améliorée du système de suivi des décisions.

Résultats généraux d'ici à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties

111. Les résultats suivants sont attendus par les Parties à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties :

- a) Pages Web compatibles avec la marque commune;
- b) Outil d'optimisation du moteur de recherche;
- c) Système de gestion de la terminologie;
- d) Données et formats communs intégrés;
- e) Indicateurs et statistiques Web intégrés;
- f) Outils d'assurance de la qualité;
- g) Profils de pays intégrés;
- h) Portails des réunions améliorés;
- i) Portails thématiques améliorés;
- j) Caractéristiques du site Internet les plus anticipées dont la liste figure dans la section 2 du document UNEP/CBD/COP/13/INF/14.

Exécution avec souplesse

112. Quelques résultats à terme ne sont ni liés à une date limite fixée par la Conférence des Parties ni nécessaires de manière urgente pour résoudre une question fondamentale. C'est pourquoi ils peuvent être obtenus progressivement avec un certain degré de souplesse, selon les ressources disponibles et d'autres priorités. Ces résultats comprennent :

- a) Un site Internet de la CDB amélioré et migré;
- b) Un système amélioré de gestion des documents.

CONCLUSION

113. La Conférence des Parties avait de bonnes raisons de prier le Secrétaire exécutif d'élaborer une stratégie Internet pour s'assurer qu'il soit possible d'accéder d'un point central à toutes les informations communes à tous les centres d'échange ou qui les intéressent ainsi qu'aux autres plateformes élaborées au titre de la Convention pour ainsi éviter les doubles emplois.

114. En réponse à cette requête, le Secrétaire exécutif a élaboré la présente stratégie Internet prospective sur la base d'une large vision et d'une analyse de la situation actuelle. Ce projet de stratégie s'inspire de la récente mise en œuvre d'une nouvelle infrastructure Web pour le centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages comme pour l'outil de transmission des rapports en ligne.

115. La généralisation de cette approche à toutes les plateformes gérées par le Secrétariat permettra de détenir dans un dépôt centralisé toutes les informations communes aux trois centres d'échange ou qui les intéressent et de faciliter son accès au moyen d'un certain nombre de portails ou d'applications Web communiquant avec ce dépôt central via une interface de programme d'applications (API).

116. Le plan est d'exécuter cette stratégie en suivant une feuille de route qui tient compte des besoins urgents, des attentes et des engagements existants envers les Parties. On espère que la mise en œuvre de cette stratégie répondra aux attentes des Parties tout en fournissant de solides bases pour de futurs développements.

117. La présente stratégie Web, alignée sur la stratégie de communication, conformément à la recommandation 1/5 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, est un document qui sera examiné par la Conférence des Parties à sa treizième réunion. La Conférence des Parties, à cette même réunion, pourrait prier le Secrétaire exécutif de procéder à son application, comme indiqué dans le projet de décision contenu dans la même recommandation.
